

## Burundi : le 1er VP justifie auprès de la société civile la mise en place de la CVR

@rib News, 25/01/2012 â€“ Source XinhuaLe premier vice-prÃ©sident burundais TÃ©rence Sinunguruza a dÃ©clarÃ© mercredi que la mise en place d'une Commission VÃ©ritÃ© RÃ©conciliation (CVR) contribuerait " Ã  tourner la page de la sombre histoire du pays". Lors d'une rencontre avec les reprÃ©sentants de la sociÃ©tÃ© civile et des confessions religieuses, M. Sinunguruza a insistÃ© sur la nÃ©cessitÃ© de connaÃ®tre la vÃ©ritÃ©, de se rÃ©concilier, de rendre justice et de trouver des mÃ©canismes pour que les crimes ne se reproduisent plus.

Il a rappelÃ© que d'autres pays avaient crÃ©Ã© la CVR en pÃ©riode post-conflit. La mise en place de la CVR est prÃ©vue par la Constitution burundaise du 18 mars 2005 et l'Accord d'Arusha pour la Paix et la RÃ©conciliation au Burundi (AAPRB) d'aoÃ»t 2000, a-t-il rappelÃ©. En juin 2011, le chef d'Etat burundais Pierre Nkurunziza, avait mis en place une commission technique chargÃ©e d'Ã©laborer le projet de loi de mise en place de la CVR qui sera soumis au Parlement pour adoption avant de passer Ã  l'Ã©tape de promulgation. Certains reprÃ©sentants des confessions religieuses et de la sociÃ©tÃ© civile ont Ã©mis des inquiÃ©tudes sur les mÃ©canismes de protection des tÃ©moins, sur l'indÃ©pendance de la CVR vis-Ã -vis de l'appareil gouvernemental ainsi que sur la possibilitÃ© de "faire Ã©clater la vÃ©ritÃ©" dans un environnement politique, oÃ¹ l'on fait face Ã  des "auteurs de ces crimes occupant des positions influentes" dans la haute hiÃ©rarchie gouvernante.